



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2022

CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

LIMINAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du **budget primitif 2022** de la commune.

Elle est disponible sur le site internet de la commune.

INFOS CLES

Dans un contexte économique et financier instable et imprévisible,

- ✚ **Pas d'augmentation** des taux des taxes communales sur le foncier bâti et non bâti
- ✚ **Soutien financier au monde associatif** prévu à hauteur de 80 000€ (hors soutien en heures agents et matériels)
- ✚ **Maîtrise des dépenses** et optimisation des recettes de fonctionnement
- ✚ **Recherche de financements** extérieurs et montée en puissance du programme d'équipement en investissement

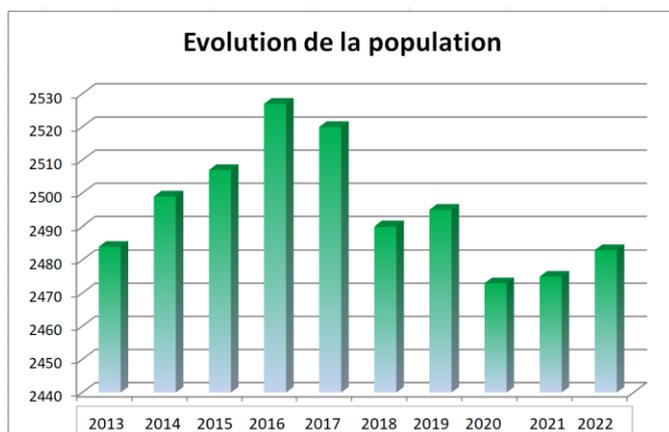
SOMMAIRE

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE.....	p 3/19
1.1 Evolution de la population.....	p 3/19
1.2 Contexte économique et financier.....	p 3/19
1.2.1 Hypothèses relatives à la croissance économique : après la crise, la reprise.....	p 3/19
1.2.2 Recettes communales.....	p 4/19
a. Taxe d'Habitation : les conséquences de la réforme.....	p 4/19
b. Taxe foncière : des taux inchangés depuis 2011.....	p 4/19
c. Dotations de l'Etat.....	p 4/19
1.2.3 Subventions	p 5/19
ZOOM sur les subventions de l'Etat.....	p 5/19
1.2.4 Flux financiers entre Nevers Agglo et la commune	p 6/19
2. LE CADRE GENERAL DU BUDGET.....	p 7/19
3. LES PRIORITES DU BUDGET.....	p 8/19
3.1 Les bases de la construction du budget.....	p 8/19
3.2 Les orientations en matière de fonctionnement.....	p 9/19
3.3 Les orientations en matière d'investissement.....	p 10/19
4. DETAIL DES SECTIONS.....	p 12/19
4.1 La section de fonctionnement.....	p 12/19
4.2 La section d'investissement.....	p 13/19
5. L'ETAT DE LA DETTE	p 14/19
5.1 Encours de la dette	p 14/19
5.2 Taux d'endettement	p 15/19
5.3 Epargne brute	p 15/19
5.4 Epargne nette	p 15/19
6. CONCLUSION	p 16/19
ANNEXE=> maquette budgétaire et schémas	

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Evolution de la population

La population* reste quasi stable sur les dernières années



*nombre habitants DGF = nombre d'habitants INSEE + 1 hab/résidence secondaire

1.2 Contexte économique et financier

1.2.1 Hypothèses relatives à la croissance économique : après la crise, la reprise

- Après la crise de 2020 qui a fait plonger l'économie française de 8 %, le rebond en 2021 a été net et plus élevé qu'attendu : 7 %, un chiffre qui excède les attentes et confirme que l'économie a désormais dépassé son niveau d'avant la crise,
- Selon les prévisions de la Banque de France, **le rebond économique** post-pandémie va s'estomper avec une croissance attendue à +3,6% en 2022, puis +2,2% en 2023 et 1,4% en 2024.
- Tirée à la hausse par les prix de l'énergie, **l'inflation** devrait de son côté atteindre 3,5% à la fin de l'année, pour revenir fin 2022 sous la barre des 2%, puis se stabiliser vers 1,7% en 2023 et 2024, soit des niveaux proches de ceux observés avant la crise financière de 2007-2008.
- "Après un **pic structurel en 2022**, la **hausse des produits manufacturiers** retournerait progressivement vers sa moyenne de long terme, proche de zéro, à mesure que les difficultés d'approvisionnement s'estomperont", relève la Banque de France.

1.2.2 Les recettes communales

a. La réforme de la Taxe d'Habitation :

- La réforme de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, qui a dans un premier temps (article 5 LF 2018) été supprimée pour 80 % des contribuables dès 2020, **sera totalement supprimée** pour les 20% restants **d'ici 2023**.
- Cette **perte de ressources est compensée** pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Ce **transfert de la part départementale** de foncier bâti vise à compenser la perte de la Taxe d'Habitation sur les propriétés bâties et s'accompagne d'un dispositif (coefficient correcteur) afin que **chaque commune ne soit ni sous ni sur-compensée**.
- **La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera maintenue après 2023**; il y a toutefois gel des taux d'imposition et des quotités abattues au niveau de 2019 avec **interdiction d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants en 2022, comme en 2021**.

b. La taxe foncière : des taux inchangés depuis 2011

- Malgré un contexte économique et financier instable inhérent à la crise sanitaire, l'objectif de contraindre les niveaux d'imposition est maintenu : **Les taux communaux de la taxe foncière restent inchangés**, tant par un travail quotidien sur la **rationalisation des coûts de fonctionnement** que par la **recherche d'aides aux financements** des projets d'investissements

c. Les dotations de l'Etat (K€):

- La **Dotation Forfaitaire** de la Dotation Globale de Fonctionnement **est nulle** depuis 2021 ; elle était en diminution constante, depuis la méthode de calcul en lien avec dépendance à la richesse par habitant.
- La **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** est en diminution chaque année. Elle est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	estimatif 2022
DGF (€)	329 540	289 527	207 269	128 865	61 604	33 502	2 280	950	0	0
DSR (€)	67 145	62 470	58 944	55 818	53 354	50 729	47 987	45 534	50 683	48 000

1.2.3 Les subventions

Les subventions permettent, sous réserve de dossiers construits préalablement au début des travaux, de bénéficier d'aides tant de la part de l'Etat, que de la Région, du Conseil Départemental ou de Nevers Agglomération.

La Ville actionne tous les leviers de financements possibles et monte des dossiers souvent complexes et s'adaptant aux critères mis en exergue pour aboutir à obtenir ces subventions.



Les subventions de l'Etat:

La Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux (DETR)

*N'étant plus éligible à la DETR depuis plusieurs années, la commune est à **nouveau éligible** pour la Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux **en 2022** :*

- Population > 2 000 habitants et < 20 000 habitants
- Potentiel financier par habitant < 1,3 fois potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes de cette catégorie

Du fait de la perte de recettes liées à la fermeture du casino pendant 5,5 mois en 2020.

La DETR vise à subventionner la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Ce qui permet à la commune de se positionner en demande sur les travaux de la maison médicale à hauteur de 240 000€ et du multi-accueil à hauteur de 50 400€.

La Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL)

Toutes les communes sont éligibles à la DSIL. Les projets financés par la DSIL doivent cependant concourir à la réalisation de l'une des grandes priorités nationales inscrites à l'article L. 2334-42 du CGCT :

- Opérations s'inscrivant dans un contrat de ruralité concourant à l'accessibilité des services et des soins, développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale,
- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la construction de logements,
- ...

Ce qui a permis à la commune de se positionner en demande sur les travaux de réhabilitation de la piscine avec l'obtention d'une subvention de plus de 1 100 000€.

1.2.3 Les flux financiers entre Nevers Agglomération et la commune

3 flux financiers existent entre Nevers Agglomération et les communes membres :

➤ **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

- But : Nevers Agglomération fait bénéficier les communes de l'accroissement de la fiscalité professionnelle
- Caractère facultatif ; recette non pérenne pour les communes avec un montant librement fixé par l'EPCI chaque année selon les critères suivants
 - Population : 28,33%
 - Potentiel financier : 28,33%
 - Nombre d'élèves scolarisés : 7,085%
 - Km voirie : 7,085%
 - Nombre de logements sociaux : 14,17%
 - Solidarité (taille commune) : 5%
 - Economique (compensation perte Taxe Professionnelle) : 10%

année	2018	2019	2020	2021	2022 estimation
Dotation (€)	44 274	44 371	44 053	43 765	42 000

➤ **L'Attribution de Compensation (AC)**

- **Instaurée depuis 2003, après l'imposition** du transfert du montant de la taxe professionnelle de la commune à l'agglomération
- **Caractère obligatoire** : recette évoluant chaque année depuis 2003 en fonction de l'évaluation spécifique des charges de chaque commune.
- Au fil des transferts de compétences et au fil des créations de services communs, les attributions de compensation diminuent
- **Evolution 2021 avec le transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales** :
 - Attribution en fonctionnement de 163 165€
 - Versement en dépenses en investissement de 16 500€

➤ **Le Fond de Péréquation Intercommunal et communal (FPIC)**

- Ce fond est versé par Nevers Agglomération aux communes et par les communes à Nevers Agglomération en fonction de la population, du Potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant.
- Pougues est en bilan négatif sur des années dites « classiques » (hors fermeture du casino), compte tenu de la richesse par habitant due aux recettes des produits des jeux du casino.

	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
Versement de Nevers Agglo=> Pougues (€)	28 976	27 799	28 036	36 373	33 000
Versement de Pougues => Nevers Agglo(€)	33 026	37 028	41 466	26 183	27 000
Solde (€)	-4 050	-9 229	-13 430	+10 190	+6 000

2 LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il est structuré en 2 parties :

- la **section de fonctionnement** permet la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les divers travaux d'entretien, réalisés par les agents des services techniques ou par des entreprises autant que possible locales
- la **section d'investissement** a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Pour l'année 2022, le vote doit intervenir avant le 15 avril 2022.

Le budget primitif peut être consulté :

- [au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux](#)
- [sur le site internet de la commune.](#)

3 LES PRIORITES DU BUDGET

- Dans un contexte de crise sanitaire majeure en 2021 et de crise économique en 2022, la **compensation de l'Etat** liée à la fermeture du casino pour les 6 mois en 2021
- a été de 30% en décembre 2021 ; soit 209 420€
 - et sera de 70% en mai 2022 (estimation 480 000€ en mai 2022)

3.2 Les bases de la construction du budget :

Ce budget a été établi avec la volonté :

- **de maîtriser les dépenses de fonctionnement** tout en développant le nombre, le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- **de mobiliser des subventions** auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et de Nevers Agglomération chaque fois que cela est possible (notamment pour les travaux de la maison médicale, pour la réhabilitation du centre aquatique, pour l'agrandissement du multi-accueil et pour la valorisation du parc thermal) ;
- **d'investir de manière responsable** pour contribuer à la préservation et à l'optimisation du patrimoine communal.
- **de contenir la dette** (d'un montant faible en rapport aux communes de la même strate).

Cependant,

- sachant qu'il n'a été réalisé qu'un emprunt de 1 million en 2015 et ce, malgré des programmes d'investissement conséquents (bellevue 460 000€, entrée sud 1 270 000€, camping 450 000€ et Maison des associations sportives 500 000€),
- sachant que l'autofinancement a été utilisé au maximum pour toutes ces réalisations,
- sachant que la Direction des Finances Publiques nous a confirmé la possibilité de pouvoir emprunter jusqu'à hauteur de 3 500 000€ sans risque de surendettement pour la commune,
- sachant qu'il était par conséquent nécessaire de recourir à l'emprunt a minima à hauteur de 2 000 000€ sur le mandat pour engager les divers travaux envisagés (voirie, maison médicale, piscine, aménagement du parc thermal,et permettre de recréer un fond d'autofinancement,
- sachant qu'un premier emprunt d' 1 000 000€ a été réalisé en janvier 2021 au vu des taux extrêmement bas,

un 2^{ème} emprunt de 1 000 000€ au TEG de 0,76% a été réalisé en décembre 2021 pour les besoins de financement des investissements et pris en compte en RAR.

- **de faire appel sur l'année 2022 à un emprunt relais** de 800 000€ au taux fixe de 0,27%, remboursable sur l'année qui permet de régler les factures des travaux d'investissements dans l'attente des versements de subventions.

3.3 Les orientations en matière de fonctionnement

Le Budget Prévisionnel est marqué par une **maîtrise du budget de fonctionnement**, et la **non-augmentation des taux d'imposition** de la commune.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 152 707€**.

► En dépenses :

- **Le poste principal des dépenses de fonctionnement est celui du personnel** avec **1 963 346 €** pour un total de 5 152 707€ soit 38% ; poste en hausse structurelle de 231 000€ en comparaison de 2021 compte tenu
 - Des personnels été piscine et camping (+52 000€)
 - De l'augmentation de l'enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel, prime facultative intégrée à la rémunération qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des *agents*. (à 30 000€ soit +10 000€ par rapport à 2020)
 - De la restructuration des Services Techniques, à équivalent temps plein stable,
 - De la politique volontariste d'accueil d'apprentis,
 - De décisions de l'Etat (décret du 24 décembre 2021) de
 - Décret du 24 décembre 2021 :
 - La bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an des personnels de catégorie C
 - Le passage systémique obligatoire de catégorie C en catégorie B des auxiliaires de puériculture au 1^{er} janvier 2022
 - Augmentation du point d'indice de l'ensemble des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022
 - Prime de fin de contrat ouverte aux agents contractuels de la fonction publique au 1^{er} janvier 2021.

néanmoins **similaire** en euros constants par rapport à 2019, année en équivalence

- **Le poste des charges générales de fonctionnement (1 146 245€)** prévoit une **hausse de 60 000€ par rapport à 2021 malgré une hausse des fluides de près de 90 000€**.
 - Les gains suite à renégociation de plusieurs contrats (assurance, téléphonie, maintenance...) seront confortés en 2022 ; d'autres contrats renégociés courant 2021 (ménage, broyage/élagage accotements, ...) vont porter leurs fruits en 2022.
 - Ils permettent, non de compenser les hausses importantes de l'énergie, mais de limiter les charges générales

NB : Le contrôle de gestion mis en place en 2020 a permis de réagir dès le 1^{er} mois de 2022 en réduisant les consommations de gaz ; les efforts de tous ont permis de faire baisser la facture de 24 800€ en janvier à 12 700€ en février.

► En recettes :

- L'excédent de fonctionnement 2021 de 1 483 577€ a été reporté en **recettes de fonctionnement à hauteur de 1 000 000€** pour prévenir les « imprévus » et en recettes d'investissement à hauteur de 483 577€ pour augmenter l'autofinancement de la commune.
- **Le poste « impôts et taxes »** est estimé à équivalence des années aux cours desquelles le casino a pu ouvrir tous les mois de l'année : soit 2 985 204€ en comparaison des 2 395 109€ perçus en 2021.

- La dotation de compensation de l'Etat, versée en mai 2022, est estimée à 480 000€.

- Le poste « Taxe foncière » :

*La commission des finances du 21 mars dernier a proposé de **ne pas modifier le taux de référence de la Taxe sur le Foncier Bâti et non Bâti pour ne pas augmenter la pression fiscale** dans une période de crise économique qui fait suite à une crise sanitaire.*

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation, l'Etat a décidé de la compenser vis-à-vis des communes par le transfert de la Taxe Foncière sur le bâti attribuée au département ; le résultat obtenu par l'application de ce taux n'est attribué à la commune qu'à hauteur de sa perte de de TH (d'où des sur ou sous compensations ensuite).

- Foncier bâti => 36,61% (dont taux départemental 2020 23,9%)

- Foncier non bâti => 41,88%

Soit un montant total prévisionnel 2022 de 759 336€

3.4 Les orientations en matière d'investissement

En matière d'investissement, il s'agit de mettre en exergue la **volonté municipale de développer l'attractivité de la ville**, tant pour de nouveaux habitants que pour les touristes de passage.

L'objectif 2022 se veut ambitieux et volontaire, tout en restant prudent face à la crise sanitaire que la commune a subie de plein fouet et la crise économique qui l'impacte à nouveau. C'est donc **6 451 153€** qui sont consacrés à l'investissement en 2022, auxquels viennent s'ajouter les 526 333€ de solde d'exécution négatif de 2021.

Les grands projets, pour certains étalés sur plusieurs années, s'orientent selon 3 axes :

► Améliorer le cadre de vie :

- 1. Installation de la maison médicale** avec en parallèle la recherche de médecins généralistes pour compléter l'offre santé (**=>500 000€** dont 490 000€ de travaux et 10 000€ de contrôles ; travaux en cours avec une ouverture prévue en septembre ; la maîtrise d'œuvre est assurée en régie pour limiter les coûts),
- 2. Finalisation de la révision du PLU** pour la gestion des enjeux fonciers et architecturaux de la commune (=> **21 400€** : l'étude avance avec le travail sur la 3^{ème} étape : le zonage et le règlement. Les administrés seront invités à venir rencontrer le commissaire enquêteur dès la rentrée 2022 pour échanger sur leurs questionnements),

3. **Rénovation de l'éclairage public** sur toute la commune pour moduler l'éclairage en fonction des usages et réaliser des économies substantielles (=> **137 000€** : *remplacement de lampes énergivore par des LEDs*)
4. **Gestion et aménagement des cimetières** avec reprise administrative des concessions en état d'abandon pour répondre au mieux aux attentes des familles (=> **11 800€** : *cavernes et colombariums 4 800€ ; reprise de 70 concessions sur la section fonctionnement: 7 000€*)
5. **Réfection de voiries** (=> **348 000€** : *finalisation rues Mont Givre/ Charondes 128 000€ finalisation rue des coulons : 50 800€ ; impasse de Maupertuis 26 000€ ; rue du manoir 126 000€ ; voirie lourde montais 38 500€*)
6. **Sécurisation** avec l'installations de chicanes pour ralentir la vitesse en sortie de commune (=> **21 800€** : *ralentisseur à boischambault 6 800€ ; divers panneaux 15 000€*)
7. **Agrandissement du multi-accueil** permettant de positionner l'ensemble du pôle petite enfance sur un même lieu (=> **213 000€** *incluant 200 000€ de travaux et 13 000€ d'études et contrôles divers ; la maîtrise d'œuvre est assurée en régie pour limiter les coûts*)
8. **Divers travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom** assurant une qualité de fourniture électrique meilleure et permettant la suppression de pollution visuelle avec la suppression de poteaux béton (=> **31 000€** *avenue de Paris*)

► **Développer l'attractivité de la commune avec développement de l'offre commerciale et touristique**

9. **Réhabilitation de la piscine** (=> **3 528 000€** *dont travaux 3 200 000€, suivis maîtrise d'œuvre 117 000€ ; clôture en régie 30 000€ ; aménagements parkings en régie 281 000€*)
10. **Agrandissement de l'aire de camping-car** (=> **81 000€** *dont aménagement 72 000€ borne 9 000€*)
11. **Etude sur le devenir du parc thermal** avec proposition d'utilisation des bâtiments et recherche d'investisseurs potentiels (=>**42 000€**)
12. **Finalisation des aménagements au parc de Bellevue** incluant des panneaux signalétiques d'intérêt touristique, des silhouettes (=> **25 000€**)
13. **Actions de développement local** pour achat de commerces de proximité (=> **80 000€**)

► **Entretien des bâtiments communaux et moderniser les matériels d'entretien:**

14. Réfection de la gentilhommière pour aménagements nécessaires à l'installation des bureaux MFS, développement local, police municipale et espace de co-working (=> **11 000€**)

15. Achat de matériel pour entretiens divers (=> **27 000€** dont débroussailleuse, souffleur tondeuse)

4. DETAIL DES SECTIONS

Le solde des recettes de 2021 (1 483 577€) a été ventilé en

- Fonctionnement section recettes à hauteur de 1 000 000€ pour permettre de gérer les augmentations imprévisibles de l'année,
- Investissement section recettes à hauteur de 483 577€ pour permettre d'augmenter notre autofinancement.

4.1 La section de fonctionnement :

Elle **s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 152 707€** et se décompose comme suit :

En dépenses :

011	Charges à caractère général	1 146 245€
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 963 346€
014	Atténuation de produit	27 000€
065	Autres charges de gestion courante	301 280€
s/t		3 437 871€
066	Charges financières	25 000€
067	Charges exceptionnelles	2 500€
068	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	0€
s/t		27 500€
Total réel		3 465 371€
022	Dépenses imprévues	0€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 417€
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0€
Total ordre		17 417€
Total exercice		3 482 788€
023	Virement de la section d'investissement	1 669 919€
Total DF		5 152 707€

En recettes :

013	Atténuation de charges	32 726€
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	209 500€
73	Impôts et taxes	2 985 204€
74	Dotations, subventions et participations	878 277€
75	Autres produits de gestion courante	39 000€
76	Produits financiers	0€
77	Produits exceptionnels	0€
78	reprise sur provisions	0€
Total réel		4 144 707€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 000€
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0€
Total ordre		8 000€
Total exercice		4 152 707€

002	Résultat d'exploitation reporté	1 000 000€
Total RF		5 152 707€

4.2 La section d'investissement :

Elle **s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 977 486€** et se décompose comme suit :

En dépenses :

010	Stocks	0€
20	Immobilisations incorporelles	91 595€
204	Subventions d'équipement versées	33 501€
21	Immobilisations corporelles	1 171 362€
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opés)	0€
23	Immobilisations en cours	3 797 082€
16	Emprunt et dettes assimilés	902 161€
Total réel		5 995 701€
020	Dépenses imprévues	377 336€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 000€
041	Opérations patrimoniales	70 115€
Total ordre		455 451€

001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	526 333€
Total DI		6 977 486€

En recettes :

010	Stocks	0€
13	Subventions d'investissements	2 704 835€
16	Emprunts et dettes assimilés	1 800 000€
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0€
204	Subventions d'équipement versées	0€
21	Immobilisations incorporelles	0€
22	Immobilisations reçues en affectation	0€
23	Immobilisations en cours	0€
024	Produits de cessions d'investissements	9 360€
Total recettes équipement		4 030 617€
10	Dotations, fonds divers et réserves	222 264€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	483 577€
Total recettes financières		1 189 418€
Total recettes réelles		5 220 035€
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 669 919€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 417€
041	Opérations patrimoniales	70 115€
s/T recettes ordre		1 757 451€
Total RI		6 977 486€

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0€
Total RI		6 977 486€

5. L'ETAT DE LA DETTE

5.1 Encours de la dette au 31 décembre année N:

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts en 2022 s'élève à 101 866€ (hors prêt relais de 800 000€)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours Capital(K€)*	190,384	180,335	1 169,833	1 108,857	1 047,385	985,397	922,868	859,774	1 786,8

*= capital des 4 emprunts de 2012, 2015, 2020 et 2021

Soit par habitant :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitants selon la DGF*	2484	2499	2507	2527	2520	2490	2495	2473	2475
Encours (€)	73,68	72,16	466,63	438,80	409,29	390,10	369,89	344,60	721,54

*=nombre d'habitants INSEE + 1 hab/résidence secondaire

5.2 Taux d'endettement:

=encours de la dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	BP 2022*
Taux d'endettement (%)	5	5	30	27	27	25	30	22	62	65

*hors prêt relais

En comparaison de la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants, le taux d'endettement moyen est de 73,10%

5.3 Epargne brute:

= Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prév 2022
Epargne brute (K€)	713,54	579,18	686,96	777,84	558,48	683,74	617,87	1 045,6	125,51	679,3

Dépenses d'invest réelles	5 995 701€	Dépenses de fonct réelles	3 465 371€
Recettes d'invest réelles	4 727 098€	Recettes de fonct réelles	4 144 707€
Besoin de financement	- 1 268 603€	Epargne brute	679 336€

5.4 Epargne nette :

= Epargne brute – capital dette

Capital dette connu au 25 mars 2022 : 101 865,27€ au 31/12/22

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
Epargne nette (K€)	703,9	569,1	676,4	716,8	497	621,7	555,3	983,1	210,07	577,4

5. CONCLUSION

L'année 2022 sera encore une année riche en investissements,

- ✓ **certains sont en phase finale,**
 - La réhabilitation de la piscine
- ✓ **d'autres sont en cours,**
 - La maison médicale,
 - L'agrandissement du multi-accueil
- ✓ **d'autres encore sont récurrents,**
 - Les travaux de voirie, avec de sommes importantes chaque année du mandat
- ✓ enfin **le projet phare de mandat :**
« **Redonner vie au parc thermal et en faire un véritable lieu de bien-être vert** »
après son achat en 2021, sera dans une phase d'étude et de prise de décisions.

La quadrature du cercle consiste en

« **Faire toujours plus et mieux avec de moins en moins de recettes** »

Car

« **L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire** » Henri Bergson

ANNEXE

Maquette budgétaire Budget Prévisionnel 2022

Dépenses de fonctionnement		5 152 707€	
014 Atténuation de produit		27 000€	DFR
011 Charges à caractère général		1 146 245€	DFR
012 Charges de personnel et frais assimilés		1 963 346€	DFR
023 Virement à la section d'investissement		1 669 919€	
042 Opérations d'ordre de transferts entre section		17 417€	
65 Autres charges de gestion courante		301 280€	DFR
66 Charges financières		25 000€	DFR
67 Charges exceptionnelles		2 500€	DFR
Dépenses d'investissement		6 977 486€	
001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		526 332,80€	
020 Dépenses imprévues		377 336€	
040 Opérations d'ordres de transferts entre section		8 000€	
041 Opérations patrimoniales		70 115€	
16 Emprunts et dettes assimilées		902 161€	DIR
20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		91 595€	DIR
204 Subventions d'équipement versées		33 501€	DIR
21 Immobilisations corporelles		1 171 362€	DIR
23 Immobilisations en cours		3 797 082€	DIR
Recettes de fonctionnement		5 152 707€	
002 Résultat d'exploitation reporté		1 000 000€	
013 Atténuations de charges		32 726€	RFR
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 000€	
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march		209 500€	RFR
73 Impôts et taxes		2 985 204€	RFR
74 Dotations, subventions et participations		878 277€	RFR
75 Autres produits de gestion courante		39 000€	RFR
Recettes d'investissement		6 977 486€	
021 Virement de la section d'exploitation (recettes)		1 669 919€	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		17 417€	
041 Opérations patrimoniales		70 115€	
024 Produit des cessions d'investissement		9 360€	
10 Dotations, fonds divers et réserves		222 264€	RIR
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés		483 577€	RIR
13 Subventions d'investissement		2 704 835€	RIR
16 Emprunts et dettes assimilées		1 800 000€	RIR

DI réelles	5 995 701€	DF réelles	3 465 371€
RI réelles	5 210 675€	RF réelles	4 144 707€
Besoin de financement	-785 027€	Epargne brute	679 336€

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes	5 152 707€	6 977 486€
Dépenses	5 152 707€	6 977 486€
Résultat	0€	0€
Résultat cumulé sur les deux sections (avec reprise des résultats 2021)	-	0,00 €

Schémas dépenses et recettes réelles

